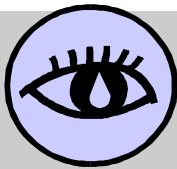


# Le journal de

L'île  
vivante

Le journal de l'association « Ensemble pour une Île Vivante » - N° 53



**LE REGARD  
À  
L'AFFÛT**

## LE QUAI VA-T-IL RESTER À QUAI ?

L'Île-Saint-Denis est à la veille d'une transformation radicale. Au sud, construction de logements sur la friche Michels, concours de promoteurs architectes pour les entrepôts du Printemps. Au centre réaménagement piétonnier avec médiathèque et insertion du tramway, mutation des Galeries Lafayette en quartier de logements et activités. Le plan local d'urbanisme qui sera prochainement adopté va encadrer toutes ces mutations. Les réunions d'information et de concertation se multiplient, malheureusement trop peu de citoyens y participent alors que c'est leur cadre de vie qui se dessine pour très longtemps.

### *Vigilance sur le quai !*

Ainsi les habitants du centre nord devraient se préoccuper du devenir du quai de la Marine. Le quai va-t-il rester à quai ? Dans cet immense chantier va-t-il être sacrifié, son aménagement traité au rabais ?

### *Une projet de demande de permis de construire inacceptable !*

Dans le périmètre d'aménagement se trouvait l'ancienne menuiserie devenue un lieu d'insalubrité et d'insécurité. Le propriétaire avait été informé du projet de la Ville et sommé de nettoyer son terrain. Il ne s'est jamais exécuté au prétexte d'une négociation pour la vente. Son droit de spéculer sur la situation ne le dispensait pas de remplir ses obligations. L'un des promoteurs-architectes retenus a cru bon de passer un accord avec le propriétaire et proposer un projet de permis de construire qui, s'il était accepté, réduirait à néant tout le travail accompli pour réhabiliter le quai et valoriser le quartier.

### *Une exigence financière du Conseil général infondée !*

Cette démarche présentée comme un démarrage du projet, qui en fait le condamne, n'est pas étrangère à des exigences du Conseil général. Il cherche à faire supporter à la Ville par le biais de Plaine Commune une partie de la dette accumulée pour ses projets abandonnés et les pertes engendrées par des préemptions et reventes d'appartements, comme au 10 quai de la Marine. L'endettement du Conseil général est de 4,5 millions d'euros. **Il entend faire participer Plaine Commune à hauteur de 1,8 millions d'euros.** Or, si le département prélève des impôts – qu'il a augmenté chaque année, sauf en 2007 – ce n'est pas le cas de Plaine Commune. Ce serait donc une somme déduite des contributions apportées par la communauté urbaine à la Ville, un handicap financier pour l'aménagement du quartier et la tentation de le réduire à la dimension du permis de construire projeté. Le quai resterait à quai ?

### *Qu'en pense notre Conseiller général ?*

L'actuelle Municipalité, dès sa prise de fonction, avait démontré que la Ville n'avait ni responsabilité dans le déficit accumulé, ni obligation de participer à l'apurement de la dette. D'une façon systématique, le Conseil général essaie de transférer à Plaine Commune toutes les charges qui lui incombent sur l'Île-Saint-Denis. Si nous l'acceptions, la Ville perdrait tout le bénéfice de son adhésion à l'intercommunalité. Il fût un temps où le Conseiller général défendait avec succès nos dossiers au département. Que fait son successeur ? En apparence, pas grand chose. Alors ces colonnes lui sont ouvertes pour nous éclairer sur son action, invisible à l'œil nu et nous dire sa position sur l'opération du quai de la Marine.

Citoyens, Veillez !

Joseph DA COSTA

**Édito**

**Quai de la  
Marine, petit  
historique pour  
comprendre !**

### **Les conditions d'un beau projet réunies.**

Le Conseil général avait de grandes ambitions pour l'Île-Saint-Denis : Un aménagement des berges et de la voirie, en parallèle à celui des berges d'Epinais, la résorption de l'habitat insalubre sur le quai. La politique du « tout voiture » n'étant plus de mode, l'élargissement de la chaussée a été abandonné. Bonne chose. Malheureusement la politique d'acquisitions des logements insalubres a été aussi délaissée. Il faut remercier la SIDECE d'avoir accepté de mettre en attente le règlement de la dette accumulée et d'agir avec la nouvelle municipalité pour réactiver les acquisitions et entreprendre la démolition des immeubles insalubres. Sortir de l'impasse par le haut tel était l'objectif commun.

Poursuivi avec acharnement, ce travail a été mené à bien. La voie était ouverte pour un aménagement global du quartier.

### **Une étude et des préconisations.**

Les études du PACT-ARIM, demandées par la ville et de l'architecte BRARD, commandées par la SIDECE, aboutissaient à la même conclusion. Une opération sur le seul fronton de seine était difficilement réalisable et financièrement désastreuse. La proposition de travailler en profondeur et d'intégrer l'espace des ateliers municipaux est née de ce constat. Elle avait de plus l'avantage de dégager un périmètre d'aménagement intégrant les besoins du quartier pour le stationnement et la création d'une voie nouvelle transversale (voir notre journal n°51). Avec la contribution de Plaine Commune, la maîtrise du foncier était en bonne voie et 4 promoteurs-architectes avaient été retenus pour concourir sur la base d'une étude et de préconisations présentées et approuvées par les élus et les habitants.

Joseph DA COSTA

# CITOYENNETÉ = CIVILITÉ

Alors que des efforts importants ont été entrepris concernant la propreté de nos rues depuis l'intégration de notre ville dans Plaine Commune, toutes les incivilités n'ont malheureusement pas disparues.

Dépôts sauvages au coin des rues, encombrants sortis en dehors des jours fixés, ordures ménagères déposées dans de simple sacs plastiques... Non seulement ces mauvais gestes dévalorisent le travail entrepris par Plaine Commune et l'image de notre ville mais causent parfois un risque écologique grave (batterie, huile de vidange...).

Non seulement, il est de la responsabilité de chaque citoyen de protéger son environnement mais aussi d'intervenir quand de telles gestes se produisent. Néanmoins, il est évident qu'un citoyen n'a pas un rôle de police et doit simplement informer, dans ce cas, le garde de l'environnement.

Il est tout autant évident que ces gestes d'incivilité doivent être punis avec une amende qui dissuadera son auteur de les commettre.

Christian VIZIER

## Travailler plus pour gagner plus ?

Comment peut-on appliquer cette règle aux millions de travailleurs à temps partiel imposé, aux RMIstes et aux chômeurs, aux habitants des quartiers défavorisés et aux minorités alors discriminées et stigmatisées !!!

**Ces gens là font aussi partie de la France qui se lève tôt pour chercher des emplois qui n'existent pas**, ces gens là ont fait de la recherche d'emploi un métier sans salaire et une obsession au quotidien. Ces gens là, sont et seront les « génétiquement » oubliés de l'UMP.

Au-delà de l'objectif de mettre fin aux 35 heures, **augmenter les salaires par les heures supplémentaires, est un objectif totalement défavorable à l'emploi**. L'employeur qui trouve des salariés pour répondre au surcroît de production ne va plus chercher à embaucher.

•••



••• Augmenter les salaires par les heures supplémentaires n'est pas à la portée de toutes les entreprises et de tous les salariés, surtout celles et ceux qui travaillent à temps partiel imposé comme c'est le cas dans la grande distribution. Il est erroné que de prétendre réhabiliter la valeur travail par les heures supplémentaires, il valait mieux dire : faire cadeau des 35 heures au patronat qui après avoir tiré le plus grand bénéfice (flexibilité, augmentation des cadences, gel des salaires...), n'a cessé de réclamer leur suppression.

A partir du moment où il n'y a pas une dynamique de création d'emploi, portée particulièrement par le secteur public et la création de services de l'Etat dans les territoires qui en ont le plus grand besoin, par une politique d'encouragement des petites et moyennes entreprises à se développer et à embaucher, par une meilleure sécurisation de l'emploi...

**Toutes les mesures préconisées par l'UMP en matière d'emploi, ne sont que des mots qui sonnent creux, car tout ce qui porte le mot valeurs n'est pas obligatoirement digne d'estime.**

Zine-Labidine LASSOUED



**Notre terre est magnifique. Pour la préserver je m'engage au quotidien.**

### Les déplacements.

Sur les trajets inférieurs à un kilomètre, je marche et je garde la forme, je ne pollue pas, j'économise mon argent.

À Paris, la vitesse moyenne d'une voiture est de 18 Km/h contre 27

Km/h en métro, moins polluant, plus sûr, moins cher, plus rapide, pas d'hésitation. Sur un trajet Paris/Marseille, je prends le TGV (3 kg/ Co2) de préférence à l'avion (178 kg/ Co2). Ponctualité, sécurité, propreté, économie.

En milieu urbain, sur un espace de 3,5 m de large, le nombre de personnes pouvant circuler en une heure est :

- en tramway 22 000 ;
- à pied 19 000 ;
- à vélo 14 000 ;
- en autobus 9 000 ;
- en voiture 2 000.

**Respect, efficacité, solidarité, mon choix est fait.**

L'impulsion, par le groupe municipal de « Veille/énergie », à l'usage efficace des véhicules communaux, a produit : 50% d'économie de carburant en 2006/2003. Pour approfondir la démarche, la décision a été prise de renouveler, en 5 ans, les 13 véhicules à essences par du GPL à raison de 3 par an dès 2007 (surcoût subventionné par le Conseil Régional).

**Objectif** : réduire la facture énergétique (de moitié) et la pollution de l'air.

René COLLOT



## Libre propos

### ■ NON, L'ARGENT NE MANQUE PAS !

par  
Christian VIZIER

Surprenant les articles parus dernièrement dans un grand quotidien national. Trois articles qui montrent d'un côté la pauvreté extrême et de l'autre l'extrême richesse de certains. Richesse tirée par ailleurs des profits des grandes entreprises du CAC 40\*.

« Bernard ARNAULT, le roi du luxe, est le français le plus riche » avec une fortune évaluée à 26 milliards de dollars. Il figure également à la 7<sup>e</sup> place du classement mondial. Le boss de LVMH devance la patronne de L'Oréal, Liliane BETTENCOURT avec 20,7 milliards de dollars. On apprend aussi que la France compte 15 milliardaires en dollars.

Pendant ce temps, 1 102 200 sont au RMI. Indécents devant les 4 Français les plus riches qui pèsent plus de 70 milliards de dollars soit environ 52 milliards de nos euros !

Un autre article révèle les énormes profits des 35 grands groupes du CAC 40 qui ont engrangé en 2006 plus de 94 milliards d'euros de bénéfices (après 86 milliards en 2005). Le recordman de la rentabilité est la société TOTAL qui a réalisé 12,5 milliards de profits suivis de la BNP PARIBAS avec 7,3

milliards, puis ARCELOR MITTAL avec 6,3 milliards et EDF avec 5,6 milliards. Plusieurs de ces sociétés ont vu leur bénéfice doublé l'année passée comme CAP GEMINI (+ 107%).

Une telle richesse peut-elle seulement alimenter le compte des actionnaires et de quelques grands patrons. Si aucun changement n'intervient rapidement, nous courrons tout droit vers « une société à l'Américaine », totalement dépourvue de solidarité, d'entraide et d'égalité. Une société du plus fort et du plus riche au détriment du plus faible et du plus démuné. Notre société française d'aujourd'hui est, mais pour combien de temps encore, basée en grande partie sur les combats du milieu du siècle dernier (Front Populaire, Résistance...). Sécurité Sociale, Comité d'entreprise, services publics... toutes ces avancées permettant régulation et répartition de la richesse nationale.

Aujourd'hui, la justice veut que la richesse produite par le peuple soit répartie pour donner à chacun les moyens de vivre dignement : éducation, santé, travail, logement, loisirs... Mais pour que cette justice soit appliquée, il faut continuer à VOTER et à LUTTER !

Christian VIZIER

\* CAC 40 : Indice boursier composé des 40 valeurs les plus actives sur le marché français des actions.

## Quad de nouveau ?



**Depuis quelques temps, de nouveaux engins ont surgi dans notre ville comme il semble être aussi le cas dans bon nombre de commune.** Quads et mini motos sont utilisés sur la voie publique comme sur les voies privées par des chauffards qui ne respectent ni la tranquillité des habitants ni le code de la route. Et pourtant !

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance - portant notamment sur l'aménagement du permis à points - précise qu'un article sanctionne la circulation en dehors de terrain privé avec un véhicule motorisé n'ayant pas satisfait aux « prescriptions techniques » nécessaires qui concernent en premier lieu les engins type « quad » et « mini moto » non immatriculés. **Leurs conducteurs sont passibles d'un procès verbal de 5e classe (jusqu'à 1 500 €) et d'une éventuelle confiscation, immobilisation et mise en fourrière du véhicule.**

Si l'on ajoute que les « professionnels du quad » estiment que le risque d'accident est très important pour cause de retournement sur route ouverte ou en ville dans le cadre d'une utilisation détournée d'un véhicule conçu pour le tout terrain. Les mini motos posent le problème de visibilité par les automobilistes.

A l'heure où quelques villes prennent un « arrêté », que l'on peut juger d'inutile, interdisant ce type de véhicules, il serait plus efficace que la réglementation soit tout simplement appliquée par les forces de l'ordre.

### Faut-il quitter EDFet GDF ?

**Le marché de l'énergie s'ouvre à la concurrence. Malgré les apparences, les consommateurs ne seront pas forcément gagnants.**

A partir du 1er juillet 2007 vous pourrez quitter EDF ou GDF en choisissant un nouveau fournisseur d'électricité ou de gaz. En effet, le marché s'ouvre à la concurrence pour les particuliers après l'ouverture aux entreprises. Ceux qui le souhaitent pourront renoncer aux tarifs réglementés fixés par les pouvoirs publics, au profit de tarifs dérégulés, déterminés par chaque fournisseur. **Séduisante, cette proposition n'est pas pour autant sans danger.**

Les associations de consommateurs

comme « UFC Que Choisir » sont d'ailleurs toutes mobilisées au regard des flambées des tarifs proposés aux entreprises qui ont quitté EDF. **Elles conseillent aux usagers la plus grande prudence** car si vous choisissez une nouvelle offre de vente d'électricité ou de gaz proposée par différents fournisseurs, mais aussi par EDF ou GDF eux-mêmes, vous ne pourrez plus, par la suite, bénéficier à nouveau du tarif réglementé. Autrement dit, si les tarifs qui vous séduisent aujourd'hui viennent à augmenter dans les mois ou les années à venir, il ne vous sera pas possible de faire machine arrière, **votre choix est irréversible.** Autre piège, les offres couplées avec une seule facture et un unique fournisseur de gaz et d'électricité.

**Alors avant de s'engager, réfléchissez !**

# Le stationnement automobile dans notre ville par Luc GUENET

## 3 questions à Philippe MONGES, Maire adjoint chargé du cadre de vie et de l'urbanisme

**Le propre d'une île c'est l'espace réduit. L'Île-Saint-Denis n'y échappe pas. De fait, un des problèmes cruciaux est celui du stationnement. Dans les rues le manque cruel de place est évident mais l'incivisme règne aussi avec un stationnement en double file, à cheval ou totalement sur les trottoirs.**

# 1

■ **Luc GUENET** : *Quels sont les moyens que l'équipe municipale compte mettre en oeuvre pour apporter des solutions rapides et efficaces ?*

◀ **Philippe MONGES** : La ville de l'Île-Saint-Denis ne possède aucun parking public et ne dispose actuellement d'aucun espace suffisant pour en créer. Devant cet handicap, la municipalité doit faire autrement. Dans le cadre du Contrat Territorial de Rénovation Urbaine (CTRU), elle a obtenu des

financements destinés à l'espace public. Par ailleurs, les bailleurs sociaux (cités du Bocage, Lénine, Allende et Logirep) vont prochainement réhabiliter et sécuriser leurs parkings. Cette réhabilitation représente au moins 500 places dont 250 ne sont pas utilisées aujourd'hui.

# 2

■ **LG** : *Certes, mais pourquoi pas un stationnement de surface réglementé avec un tarif résidentiel attractif ?*

◀ **PM** : Il convient d'offrir aux usagers des places de parking sécurisées dans leur résidence avant d'étudier sérieusement un stationnement réglementé de surface. Une fois toutes les places en sous-sols réappropriées, libérant ainsi des places en surface, nous serons à même de comprendre la situation et de trouver une solution. J'ajoute qu'un stationnement payant

avec marquage au sol, horodateurs... a un coût qui sera certainement difficile à financer et à amortir sans compter l'entretien annuel.

# 3

■ **LG** : *Néanmoins une action est bien nécessaire à l'encontre du stationnement dangereux ?*

◀ **PM** : Lors des réunions mensuelles avec le commissaire de police, le maire rappelle la nécessité de patrouilles policières plus fréquentes ainsi que d'un contrôle et une répression des infractions au Code de la route et plus particulièrement à l'encontre du stationnement dangereux tel que sur les trottoirs.

Malheureusement la régularité des contrôles est plus que faible du fait d'un manque cruel de policiers. De notre côté, nous menons une action purement technique afin de protéger un maximum le cheminement piéton, en scellant des potelets interdisant physiquement l'accès aux véhicules sur les trottoirs. Nous mettons également les passages piétons aux normes en créant des abaissements pour les personnes à mobilité réduite mais aussi pour les personnes âgées et les parents avec des poussettes.



Exemple de stationnement « égoïste » qui ne gêne pas le propriétaire de ce véhicule.

**Quoiqu'il en soit, toutes ces mesures techniques ou coercitives ne peuvent pas tout. Le civisme et le respect du piéton, « nos enfants », « nos parents » ou « nous-même » est la solution la plus efficace contre cette forme d'insécurité. Nous ne pouvons qu'engager nos concitoyens à en prendre conscience et à ne plus stationner leur véhicule là où ils savent que cela provoque une gêne, DONC UN DANGER !**



**Si vous souhaitez réagir sur cet article !**

Ecrivez-nous : Association « Ensemble pour une Île Vivante »  
BP 50 - 93451 L'Île-Saint-Denis cedex

